

Mouvement

Dépôt et instruction des candidatures à un poste dans les établissements d'enseignement secondaire de la principauté de Monaco – Année scolaire 2025-2026

NOR : MENH2500679N

→ Note de service du 17-1-2025

MENESR – DGRH B2-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice

La présente note de service a pour objet d'exposer les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures à un poste dans les établissements d'enseignement secondaire de la principauté de Monaco pour l'année scolaire 2025-2026. La présente note de service s'inscrit dans le cadre de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime le prince de Monaco relatif à la coopération dans le domaine de l'enseignement, signé à Monaco le 7 juin 1994, et des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels enseignants des premier et second degrés, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale publiées au Bulletin officiel spécial n° 5 du 31 octobre 2024.

I. Dispositions générales

I.1 Personnels concernés

Les dispositions de la présente note s'appliquent aux seuls candidats **fonctionnaires titulaires** du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au moment du dépôt du dossier et qui sont en position d'activité, de congé parental, de disponibilité ou de détachement.

Les candidats doivent justifier d'une durée minimale d'expérience professionnelle sur le territoire français en qualité de personnel titulaire du second degré.

Les personnels en position de détachement, et notamment ceux en poste auprès de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), doivent être libres de tout engagement à compter du 1^{er} septembre 2025 afin de pouvoir faire acte de candidature.

I.2 Nature des postes à pourvoir

Seront à pourvoir des postes d'enseignement dans des collèges et lycées publics ou privés sous contrat avec l'État monégasque :

- quatre professeurs agrégés ou certifiés d'anglais : postes en collège ou en lycée ;
- trois professeurs agrégés ou certifiés d'espagnol : postes en collège ou en lycée ;
- deux professeurs agrégés ou certifiés d'italien : postes en collège ou en lycée ;
- deux professeurs agrégés ou certifiés de lettres classiques : postes en collège ou en lycée ;
- un professeur agrégé ou certifié de lettres modernes : poste en collège ou en lycée ;
- deux professeurs agrégés ou certifiés de mathématiques : postes en collège ou en lycée ;
- deux professeurs agrégés ou certifiés d'arts plastiques : postes en lycée ;
- un professeur agrégé ou certifié de philosophie : poste en lycée ;
- un professeur agrégé ou certifié de physique-chimie : poste en collège ou en lycée ;
- quatre professeurs agrégés ou certifiés de sciences industrielles de l'ingénieur : postes en collège ou en lycée ;
- un professeur titulaire du CAPLP génie électrique option électrotechnique et énergie : poste en lycée ;
- deux professeurs titulaires du Capet d'économie-gestion option marketing : postes en lycée ;
- un professeur titulaire du Capet d'économie-gestion option comptabilité et finance : poste en lycée ;
- un professeur titulaire du Capet biotechnologies, option santé-environnement : poste en lycée ;
- un professeur titulaire du CAPLP biotechnologies, option santé-environnement : poste en lycée ;
- un professeur titulaire du CAPLP langues vivantes-lettres (anglais) : poste en lycée ;
- un professeur titulaire du CAPLP d'économie-gestion option gestion et administration : poste en lycée ;
- un professeur titulaire du CAPLP d'économie-gestion option commerce et vente : poste en lycée ;
- un professeur titulaire du Capet d'hôtellerie-restauration, option sciences et technologies des services en hôtellerie et restauration : poste en lycée ;
- quatre professeurs documentalistes certifiés : postes en collège ou lycée ;
- deux conseillers principaux d'éducation : postes en collège ou en lycée ;
- un psychologue de l'éducation nationale, spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle : poste en collège ou lycée.

Il est précisé que pour tous les postes enseignants, la détention du certificat informatique et internet niveau 2 « enseignant » (C2i2e), de la certification PIX ou de toute autre certification de compétences numériques serait appréciée.

De même, pour l'ensemble des postes enseignants, la détention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei), anciennement 2CA-SH ou Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap, serait également appréciée.

Ces postes figurent à l'organigramme des établissements d'enseignement publics et privés sous contrat avec l'État monégasque, le statut de détaché étant identique dans les deux catégories d'établissement.

Les affectations de personnel enseignant et non enseignant peuvent intervenir en collège ou en lycée.

II. Procédure

II.1 Candidature par dossier

Les candidats adresseront, **dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication**, à la direction de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, avenue de l'Annonciade – MC 98000 Monaco – leur demande sur papier libre, ou bien par courrier électronique à l'adresse denjs@gouv.mc, accompagnée des pièces suivantes :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae mis à jour ;
- une copie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport ;
- une copie des diplômes et références professionnelles ;
- une copie de tous les rapports d'inspection pédagogique et/ou de visites conseil, des comptes rendus de rendez-vous de carrière ou de visite d'accompagnement ;
- une copie de l'arrêté fixant la position administrative ;
- une copie du dernier arrêté de promotion d'échelon.

II.2 Détachement

Les personnels **retenus** constitueront une demande de détachement à l'aide du formulaire téléchargeable sur le site du ministère français de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche <https://www.education.gouv.fr/personnels-enseignants-d-education-et-d-orientation-etre-detache-l-etranger-siad-7502> que la direction de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports de la principauté de Monaco transmettra audit ministère. Seul l'accord donné par ce dernier autorise un départ en détachement.

Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, solliciter des informations complémentaires auprès de la **direction de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports de Monaco, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h 30, au +377 98 98 80 05** :

- Aurélia Martin, cheffe de section ;
- Loïc Baldoni, administrateur.

Pour la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Boris Melmoux-Eude